



3ème COURSE DE CÔTÉ ARGENTON-BOUGLON

21 et 22 Août 2020



REGLEMENT PARTICULIER



LOT-ET-GARONNE
Le Département

www.lotetgaronne.fr



L'Association Sportive Automobile GASCOGNE AGENAIS
avec le concours du **CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS**
Sous le patronage des **communes d'Argenton et Bouglon**
Organise les **22 et 23 Août 2020**

Une compétition automobile régionale dénommée :
3ème Course de Côte d'ARGENTON-BOUGLON

Cette compétition compte pour :

- **La Coupe de France de la Montagne 2021**
- **Le Championnat Régional de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2020**
- **Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais 2020**
- **Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2020**
- **Le Challenge des Commissaires de l'ASA Gascogne Agenais 2020**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue NOUVELLE AQUITAINE SUD sous le numéro 22 en date du 27/04/2020 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 259 en date du 27/04/2020.

Organisateur technique

Nom : CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS

Adresse : 68 Rue des Isserts 47200 MARMANDE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. COMBE Robert..... Licence n°11108/1006
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. ERRERA Flavien Licence n°250449/1013
	Me NOBLE Monique..... Licence n°120099/1016
Commissaire Sportif Stagiaire	M. JEAN Eric..... Licence n° 186305/1004
Directeur de Course	M. DESMOULINS Roger..... Licence n°4799/1110
Directeur de Course Adjoint	Me BOUCHO N Françoise Licence n°17644/1004
Directeur de Course Stagiaire	M. LAGIERE Gilles Licence n°220199/1003
Commissaires Techniques Responsable	M. MAIRE HEGUY J-Marie. Licence n°29577/1010
Commissaire Technique	M. BRUN Michel..... Licence n°52526/1006
	M. BATARD Patrick Licence n° 146650/1013
Chargé de la mise en place des moyens	M. QUIOC Philippe Licence 204054/1006
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M PERRIER Jean-Pierre..... Licence 21244/1015
	M. JEAN Philippe Licence n°22816/1006
	Mme DERIAUD Hélène..... Licence n°15713/1015
Chargé des Commissaires de route	M. ZAIA Fabrice..... Licence n°187750/1006
Chronométrateurs	Mme BOUGEOIS Monique. Licence n°132559/1004
	M. DUCROCQ Frédéric Licence n°19399/1004
	Me ZONTA Christiane Licence n°45048/003
Médecin	Dr GILLET Dominique
Chargé des relations avec la presse	M. QUIOC Jean-Paul

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Lundi 17 Août 2020 à minuit.**

Publication de la liste des engagés le **Mercredi 19 Août 2020.**

Vérifications administratives le **Vendredi 21 Août 2020 de 15 heures à 19h45 heures, Salle des fêtes d'Argenton** et le **Samedi 22 Août 2020 de 7h à 9h15, Salle des fêtes d'Argenton.**

Vérifications techniques le **Vendredi 21 Août 2020 de 15h15 à 20h00, Salle des fêtes d'Argenton** et **Samedi 22 Août 2020 de 7h15 à 9h30, Salle des fêtes d'Argenton.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Samedi 22 Août à 10 heures.**

Briefing des commissaires le **Samedi 22 Août 2020 à 8 h 30.**

Essais non chronométrés le **Samedi 22 Août 2020 de 9 h 00 à 10h30.**

Essais chronométrés le **Samedi 22 Août 2020 de 10 heures 45 à 12h00.**

Briefing des pilotes le **Samedi 22 Août 2020 à 10h 30** sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Samedi 22 Août 2020 à 12 heures 30.**

Course

- **1^{ère} montée** le Samedi 22 Août 2020 à partir de **14h00**
- **2^{ème} montée** le Samedi 22 Août 2020 à partir de **15h00**
- **3^{ème} montée** le Samedi 22 Août 2020 à partir de **16h00**
- **4^{ème} montée** le Samedi 22 Août 2020 à partir de **17h00** (si la météo et le déroulement de la course le permettent)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Podium le Samedi 22 Août 2020 après l'arrivée du dernier concurrent, lieu : sur la ligne de départ.

Remise des prix le Samedi 22 Août 2020, 30mn maximum après l'affichage, à la Salle des fêtes d'Argenton. Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès et les lots lors de la remise des prix. Toute absence entraînera la perte des prix correspondants.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : le Samedi 22 août 2020 à 8h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **Vendredi 21 Août 2020 de 15 heures à 19h45, Salle des fêtes d'Argenton** et **Samedi 22 Août 2020 de 7h à 9h15, Salle des fêtes d'Argenton**

Vérifications techniques le **Vendredi 21 Août 2020 de 15h15 à 20h00, Salle des fêtes d'Argenton** et **Samedi 22 Août 2020 de 7h15 à 9h30, Salle des fêtes d'Argenton.**

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOURY, « Le Clavier », 47250 BOUGLON. Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 22 Août 2020 à 9 heures 30. A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 22 août 2020 à 10h00.

Pesage des voitures libre *aux vérifications techniques.*

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Serge LARQUEY

571 Rte de Thivras « Au Fraiche » 47180 SAINTE BAZEILLE

Tél. : 05 53 94 41 75 – Port. : 06 83 93 82 52

Mail : clubautomobilemarmandais@laposte.net

Jusqu'au **Mardi 18 Août 2020 à Minuit.**

Les droits d'engagement sont fixés à 280 €, réduits à **140 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur (cachet de la poste faisant foi).

Pour les engagements reçus avant le Lundi 3 Août 2020 (cachet de la poste faisant foi), une réduction de 10 € sera appliquée, soit 130 €.

Les concurrents membres de l'ASA GASCOGNE AGENAIS (hors licence à la journée) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 10 € (soit 130 €).

Les concurrents membres du CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS (hors licence à la journée) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 15 € (soit 125 €)

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement ;

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

Les doubles-montes sont autorisées

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : SASU PATACCONI CASTELJALOUX (au-dessus des numéros)

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée par additif.

Publicité optionnelle : sera précisée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'ARGENTON-BOUGLON se déroule sur les D106 et D147 et a le parcours suivant (voir plan en annexe).

La course se déroulera en **4** montées (*si la météo et le déroulement de la course le permet*).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Argenton

Arrivée : École de Bouglon

Pente moyenne : 8 %

Longueur du parcours : 1,2 kms

Modalités de retour au départ : les concurrents rejoindront la ligne de départ par le parcours, en convoi et à vitesse modérée.

Parc de départ (*lieu*) Argenton.

Parc d'arrivée (*lieu*) D147E à Bouglon et Bourg de Bouglon.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit en convoi après avoir été mis en pré grille au niveau du parc Pilotes.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D106 à Argenton.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés Route de Figuès à Argenton, et RD 106 à Argenton.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le Vendredi 21 Août 2020.

Dans le Parc Concurrent, il est demandé à chaque concurrent :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

Les remorques devront être garées à Argenton

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé Salle des fêtes Argenton, dans le parc pilotes.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications : Salle des fêtes d’Argenton
- Pendant les essais et la course au parc départ : bas de la côte à Argenton.
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée : à la Salle des fêtes d’Argenton.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Salle des fêtes d’Argenton le Vendredi 21 août 2020 de 15h à 19h30, et le Samedi 22 Août 2020 de 8h jusqu’à la fin de la manifestation.

Téléphone permanence n° 09 09 86 77 12 – 06 83 93 82 52

Centre de secours le plus proche : Centre de Secours de CASTELJALOUX Téléphone n° 05 53 76 07 40

Hôpital de proximité : CHIC MARMANDE-TONNEINS Lieu : MARMANDE Téléphone n° 05 53 20 30 40

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Argenton, le Samedi 22 Août 2020 de 10h 30 à 10h35.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

- Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement de la course s’effectuera sur la meilleure montée de course.

En cas d’impossibilité d’effectuer une des montées sur ennui mécanique, les concurrents devront avertir impérativement un chargé des relations-concurrents pour transmission à la Direction de Course sous peine d’exclusion de la course.

Les classements provisoires seront affichés le Samedi 22 Août 2020, 15 minutes après le dernier concurrent entré au parc fermé d’arrivée situé à Argenton et seront établis de la façon suivante :

- Un classement Scratch
- Un classement pour chacun des groupes
- Un classement pour chacune des classes

- Un classement meilleur féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces :

Note importante à l'attention des concurrents : en raison de la crise économique découlant du Covid-19, le budget de l'édition 2020 s'en trouve impacté. Par conséquent, **les primes seront maintenues si le nombre de partants est supérieur ou égal à 70. En dessous de 70 partants, les primes seront diminuées de 50 %.** Nous vous remercions de votre compréhension face à cette situation exceptionnelle.

Scratch : 1^{er} : 220 € 2^e : 170 € 3^e : 130 €

Groupes : Moins de 3 Partants : 100 €
3 à 9 Partants : 130 €
10 Partants et plus : 1^{er} 130 € ; 2^e 80 €

Classes : 1 à 6 Partants : 60 €
7 à 11 Partants : 1^{er} 100 €, 2^e 50 €, 3^e 30 €
12 Partants et plus : 1^{er} 150 €, 2^e 110 €, 3^e 80 €

Féminine : 60 €
50 € si moins de 3 Partantes

Les prix ne sont pas cumulables ni redistribuables.

Tous les concurrents seront récompensés en lots et trophées.

Tous les commissaires seront récompensés.

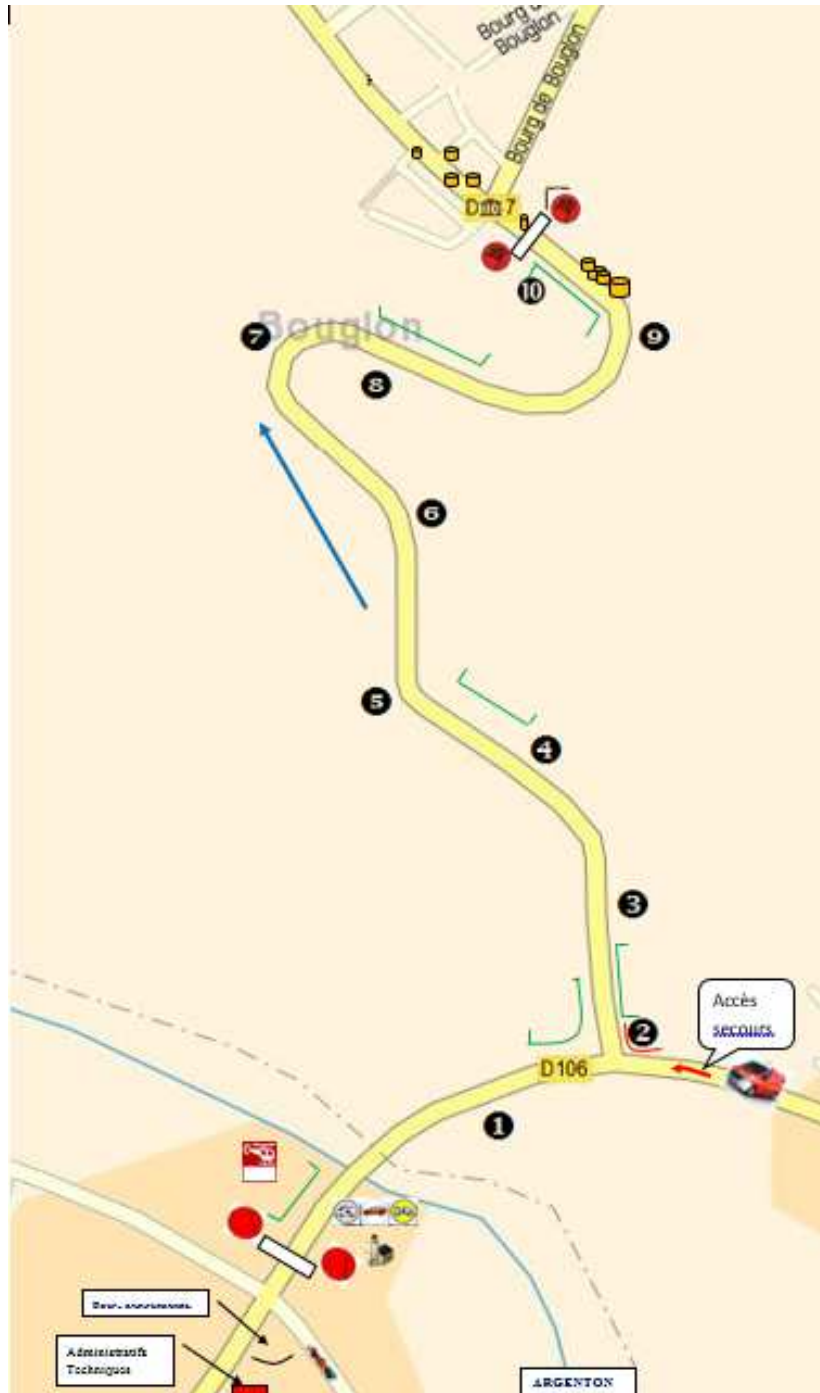
La remise des prix se déroulera le Samedi 22 Août 2020, 30mn maximum après l'affichage. Lieu : Salle des fêtes d'Argenton.

Annexe engagement

Les pilotes participant à la 3ème Course de Côte d'Argenton-Bouglon et au 10^{ème} Slalom en Côte d'Argenton-Bouglon bénéficieront d'une réduction sur l'engagement aux 2 épreuves, soit :
190 € pour les 2 épreuves au lieu de 220 € avant le Lundi 3 Août 2020,
200 € au lieu de 235 € après le Lundi 3 Août 2020 (cachet de la poste faisant foi)

**3^e Course de Côte ARGENTON-BOUGLON
22 Août 2020**

Plan Général avec légende



Pose de Commissaires et Cibistes	① ②	Ambulance et Médecin	
Dépanneuse		Quilles	
Balles rondes		Zone Public	
Zone interdit Public		Sens de la Course	
Zone parc fermé			

PLAN DE SECURITE

* Les Zones "Interdit public" sont définies par des panneaux "Interdit Public" et des zones de surface en rubalises **ROUGE**

* Le circuit sera muni de :

- 10 postes de Commissaires de Route, répartis sur l'ensemble du circuit.
Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
 - Drapeaux & matériel nécessaire
 - Extincteur
 - Liaison radio
- 1 ambulance :
 - Avec le personnel qualifié
- 1 véhicule de remorquage :
 - Pour le dégagement éventuel du circuit
- 1 médecin :
 - Dr GILLET Dominique

Les Pompiers ont été informés par courrier. Ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.